

Or, si j'examine les dernières statistiques que j'ai pu recueillir, je constate que le pourcentage des prêts canadiens à la région atlantique en 1975, en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, est le suivant: les prêts de la Banque de Montréal totalisaient à peu près 8 p. 100, ceux de la Banque de la Nouvelle-Écosse, 13.8 p. 100, ceux de la Banque Royale, 7.8 p. 100, de la Banque Toronto-Dominion, 0.5 p. 100, et de la Banque impériale canadienne, 8.3 p. 100; pour toutes les autres banques à charte, ils étaient environ de 8.9 p. 100. Il est évident devant ces chiffres que la performance des banques à charte à ce chapitre—à l'exception de la Banque de la Nouvelle-Écosse qui, bien qu'une grande partie de ses décisions soient prises en Ontario, maintient un semblant de bureau de direction en Nouvelle-Écosse, et a conservé un sens historique à l'égard de la région atlantique—n'est pas satisfaisante.

Une autre question qui me préoccupe, et j'avais espéré que nous pourrions en discuter il y a déjà longtemps—concerne l'ensemble de la situation relative à la divulgation d'informations concernant les prêts importants, particulièrement les prêts étrangers, consentis par les banques canadiennes. C'est une question qui revient de plus en plus souvent sur le tapis et qui a été soulevée nombre de fois, tout d'abord par des organisations non gouvernementales, notamment par les principales églises du pays et autres organismes qu'inquiète la question du développement économique et des droits de la personne; mais aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui la soulève. La politique que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) exposait en décembre dernier au sujet de l'Afrique du Sud révélait clairement qu'elle pourrait porter essentiellement sur l'activité des sociétés canadiennes en Afrique du Sud.

Le problème qui se pose pour tous les Canadiens à l'heure actuelle est qu'il est impossible de savoir quelles banques se livrent à une activité économique en Afrique du Sud et dans quelle mesure cette activité soutient effectivement le régime actuel. Je constate avec intérêt qu'aux États-Unis une banque notamment a donné le ton dans ce domaine, et je veux parler de la Bank of America Corporation. Si le ministre des Finances n'est pas au courant, il voudra peut-être examiner le discours que faisait récemment son président, M. A. W. Clausen, qui a annoncé que la banque envisageait très sérieusement la possibilité de divulgations volontaires. En fait, l'an dernier, il a annoncé qu'on donnerait suite à la décision de nommer cinq membres de son exécutif à un groupe de travail chargé de mettre au point un code-type de divulgation pour la Bank of America, ses associées et filiales. Il a ajouté qu'il leur avait fixé un délai pour le faire, certaines règles et une série complète d'objectifs.

● (1642)

A mon avis, à elles seules ces deux questions, soit la divulgation de l'activité étrangère des banques, et l'inquiétude éprouvée à l'endroit de l'activité régionale des banques au pays—plus les aspects de leur activité déjà mentionnés cet après-midi, exigent une étude dans les plus brefs délais.

Loi sur les banques

Le député de Cape Breton-East Richmond a mentionné l'attitude des banques au sujet de la nomination de femmes à leurs conseils d'administration. Tout en reconnaissant que le député a exposé la situation en respectant les faits pour ce qui est de la nécessité de changer cette pratique bancaire très injuste, cette anomalie, je signale aux députés la proposition de loi que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* et qui aurait pu facilement être incorporée à des amendements à la loi sur les banques si l'on en avait proposé ici cet après-midi.

Je ne retiendrai pas la Chambre davantage cet après-midi. Je crois avoir fait ressortir mon point très clairement. A mon avis, il est inadmissible—en fait c'est scandalisant—que le gouvernement, à la dernière minute et alors que bien des problèmes pressants exigent une révision de la loi sur les banques, se contente de nous demander un autre sursis au lieu d'assumer la responsabilité qui est nettement la sienne, au moins d'ici les élections.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, un mot seulement à propos du prolongement de la période de la loi sur les banques que le gouvernement demande. Mes préopinants ont insisté sur la conduite déplaisante du gouvernement, sur son peu d'empressement. Dès qu'il s'agit de problèmes financiers ou économiques, on dirait que le gouvernement se complait à attendre et à tergiverser. Le ministre des Finances (M. Chrétien) actuel est tout fier de dire que lorsqu'il était président du Conseil du Trésor, on l'appelait «M. Non». Au ministère qu'il occupe actuellement, on pourrait tout aussi bien l'appeler «M. Traîne-la-patte» ou «M. Retard». Je crois que «M. Traîne-la-patte» conviendrait fort bien au ministre que nous avons actuellement.

Je voudrais dire un mot au nom des caisses de crédit et des caisses populaires qui s'inquiètent beaucoup de ce retard. Dans l'intervalle, il y a de plus en plus de banques étrangères qui ont pignon sur rue au Canada et sauf le nom, qui s'occupent d'affaires bancaires, libres de tous règlements ou de toutes contraintes de la part du gouvernement. C'est de la concurrence déloyale.

J'ai reçu bien des lettres des caisses de crédit coopératives du Manitoba. Il y a 4,000 caisses de crédit comptant 7.5 millions de membres au Canada. Il s'agit là de beaucoup de monde que le retard inquiète vivement.

J'aimerais citer un extrait du mémoire que j'ai reçu de la Co-operative Credit Society of Manitoba Limited et qui se lit ainsi:

Nos membres s'inquiètent notamment du projet visant à obliger les caisses de crédit à maintenir à la Banque du Canada un minimum de réserves. Nous nous opposons vivement à tout ce que propose le Livre blanc relativement à ce projet, car il s'appuie sur l'hypothèse depuis longtemps tombée en désuétude et selon laquelle les banques à charte seraient les seules institutions financières d'importance au Canada. Nous estimons en outre que la proposition élaborée à partir de cette hypothèse désuète et visant à obliger toutes les autres institutions financières à maintenir un minimum de réserves à la Banque du Canada manque tout à fait de réalisme, parce qu'elle tient compte uniquement du rôle traditionnel des institutions bancaires.

Cette proposition rendrait la concurrence, ce rempart de la démocratie, de plus en plus difficile à presque toutes les autres institutions financières du Canada. Elle nuirait certes de façon toute particulière aux membres les plus modestes au sein de notre mouvement coopératif.